

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de l'aménagement d'une plateforme de compostage de bio-déchets et de boues de station d'épuration des eaux urbaines en mélange avec des déchets verts.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS AM ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MORACCHINI Ange

RCS / SIRET

4 9 0 8 8 7 7 0 0 0 0 2 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47A 47.Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	La surface de défrichement est de 1,8 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une surface de maquis moyen pour l'installation d'une plateforme de compostage de bio-déchets et de boues de station d'épuration des eaux urbaines en mélange avec des déchets verts.

4.2 Objectifs du projet

L'installation de la plateforme de compostage nécessite la construction d'un hangar de 800m² et de 5 000 m² de dalles bétonnées étanches ainsi que des aires de réception et de circulation. Ces installations justifient de la nécessité de défrichage.

Le projet de compostage présente l'intérêt de permettre la valorisation en produit agricole de déchets biologiques et des boues de station d'épuration.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La surface nécessaire à l'installation de la plateforme de compostage est de 1,8 ha, le défrichage doit être réalisé sur environ 0,6 ha soit 1/3 de la surface puisque le reste n'a pas ou plus de couvert végétal du fait de l'action anthropique.

Le démaquisage se fera à la pelle mécanique avec collecte et tronçonnage des arbres pour utilisation en bois de chauffage, le reste du bois et de déchets verts sera stocké en bas de la parcelle pour être broyé et utilisé dans la filière de compostage.

La durée estimée du défrichage est de cinq à six jours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'unité de compostage accueillera :

- 5 500 tonnes de boues présentant une siccité moyenne de 25%
- 1 600 m³ de déchets verts

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Déclaration ICPE (rubrique 2780)
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise hangar	800m ²
Dalles bétonnées.....	5 000m ²
Aire de réception, stockage.....	3 000m ²
Accès ..parking, zone de circulation,	7 200m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu dit Diceppo
20244 San Lorenzo

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 15 ' 35 " 48 Lat. 42 ° 54 ' 01 " 53

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 9 ° 15 ' 32 " 43 Lat. 42 ° 24 ' 04 " 06

Point d'arrivée : Long. 9 ° 15 ' 35 " 46 Lat. 42 ° 23 ' 58 " 58

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Défrichement
- Réalisation d'une Installation de compostage

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Pour partie, exploitation agricole (élevage porcin)
- restant : terrain nu sans usage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'installation du projet nécessite la création par terrassement d'une plateforme à la côte moyenne 400, ce qui générera des déblais qui serviront en remblais à la côte inférieure pour limiter les impacts. Le projet est équilibré en terme de ressources en matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est en partie exploitée par un agriculteur, par ailleurs à l'amont sur une parcelle contiguë à celle du projet, sur le site d'un ancien incinérateur, une installation de déchetterie est toujours en activité . Le projet ne générera pas de perturbations supplémentaires.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle A 105 fait l'objet d'une déclaration de surface agricole. L'exploitant actuel et propriétaire est d'accord avec le projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Au cours du processus de compostage, les boues de station d'épuration subissent une élévation de température de l'ordre de 55°C pendant au moins 72H qui contribue à la destruction des micro-organismes pathogènes pouvant être présents dans les produits d'origine ; c'est « l'hygiénisation » du compost. Dans le processus, une oxydation de la fraction fermentescible et une stabilisation de la matière organique permettent une neutralisation olfactive
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'activité de la plateforme de compostage induit l'utilisation de matériels motorisés et/ou mécanisés (malaxeuse, chargeuses, andaineuse, camion) qui répondent aux normes en vigueur quant aux valeurs des émergences sonores. l'exploitation est réalisée uniquement durant les jours ouvrés en période diurne. Le trafic routier supplémentaire sera durant les jours ouvrés (252 jours /an) de 2 à 3 camions.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les boues de station d'épuration sont malodorantes, c'est pourquoi leur dépotage et leur mélange aux déchets verts sera réalisé à l'intérieur d'un hangar dont l'air vicié est traité sur biofiltre.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet de compostage ne génère pas d'eau de process, Le projet prévoit des sanitaires pour le personnel exploitant. ils seront raccordés à un fosse septique dimensionnée dans les règles de l'art. Le site est aménagé de sorte que les eaux de ruissellement n'atteignent pas les aires de stockage et qu'elles soient dirigées vers le milieu naturel (merlons, pentes etc..). Les eaux météoriques ayant ruisselé sur les dalles de compostage sont collectées vers un bassin de rétention. Les seuls déchets produits sont ceux issus de l'activité administrative et de l'entretien du matériel en quantités très limitées. Les déchets sont stockés sur le site avant leur élimination dans des installations régulièrement autorisées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le processus de compostage de boues de station est une filière qui permet de transformer un déchets qui n'est plus accepté en CET, en un produit de qualité normé avec des qualités agronomiques indiscutables. Ce projet ne prévoit pas le rejet d'eau ou d'air présentant un risque de pollution dans le milieu extérieur. Toutes les mesures de prévention sont prévues (bassin de rétention, traitement de l'air sur biofiltre).

Le site retenu, sur la commune de San Lorenzo présente l'avantage comme indiqué plus haut,

- d'avoir déjà pour partie subi une activité anthropique (accès vers l'incinérateur, déchetterie, élevage porcin), une partie de la surface est donc dans les faits, déjà défrichée
- de n'être à proximité immédiate d'aucun site présentant un enjeu environnemental
- de n'être à proximité d'aucune habitation , la plus proche étant située à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau (Village d'Aiti en surplomb du projet).

Ainsi, et à notre sens, le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur le site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

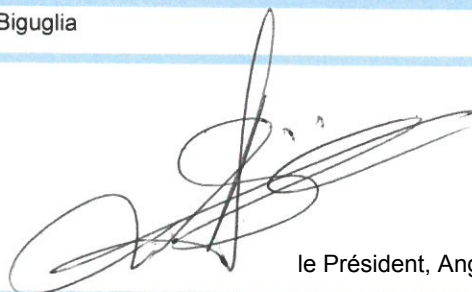
Fait à

Biguglia

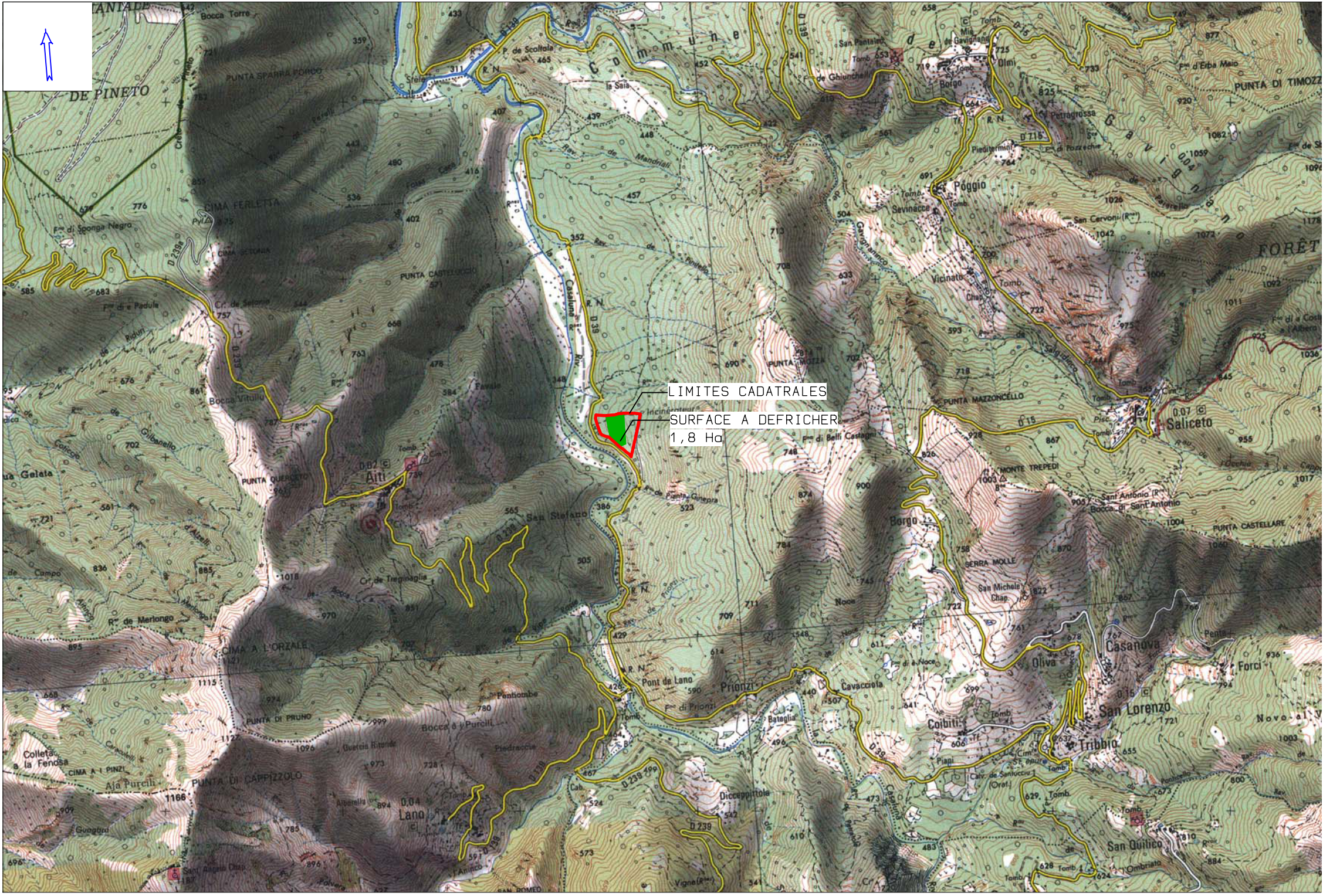
le,

21/10/2016

Signature



le Président, Ange Moracchini



CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert IV / NTF - Echelle 1:25000
© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500



PLAN: Plan de Situation

Octobre 2016

Ech: 1/25 000e

Commune de
SAN LORENZO 20244

MAITRISE D'OUVRAGE
SA AM ENVIRONNEMENT

Installation de Compostage.
Demande d'autorisation de défrichement
Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Annexe 3 :



Photographie N°1 de la zone d'implantation situant le projet dans l'environnement proche,



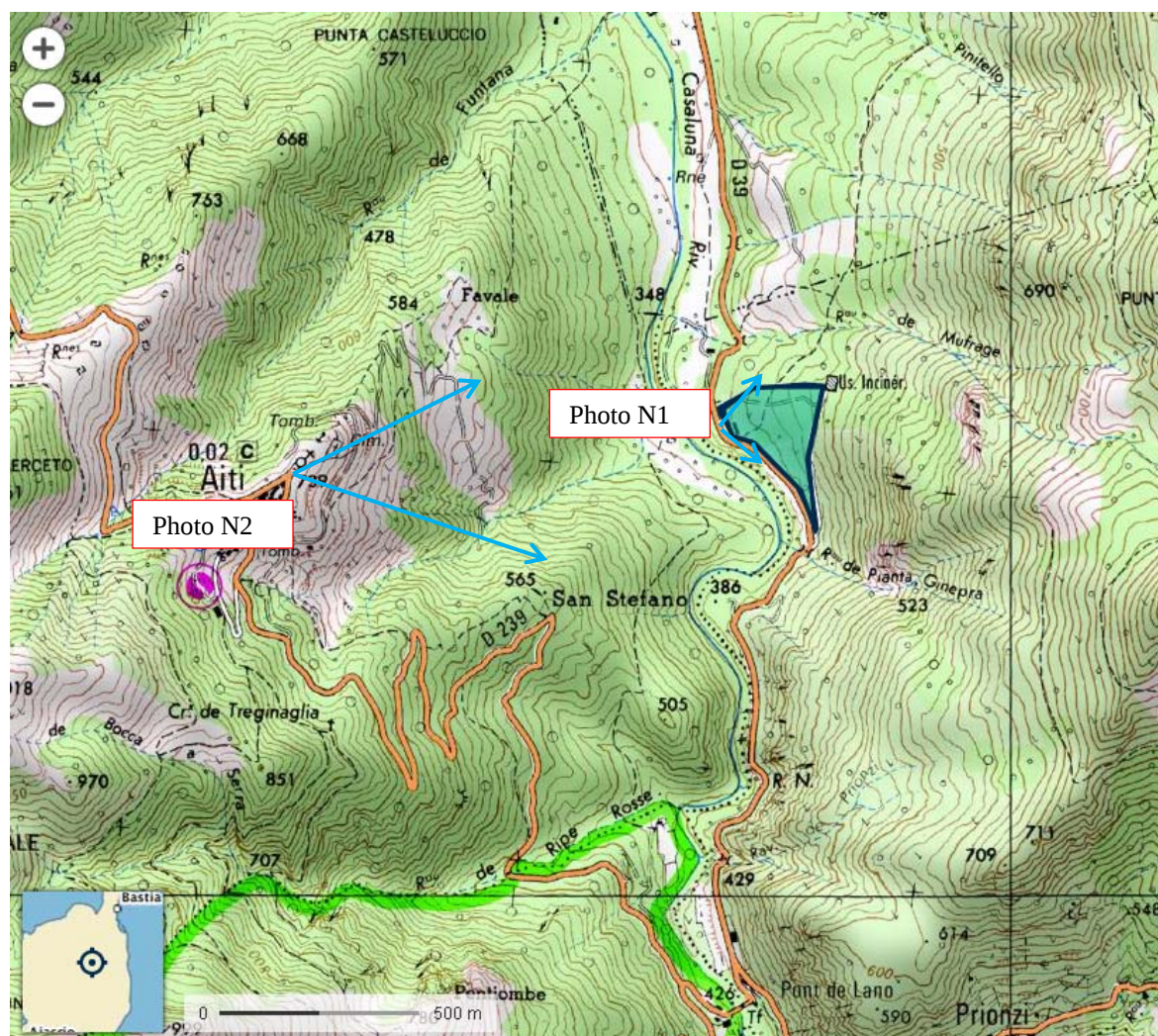
Localisation photographique de la photo N°1



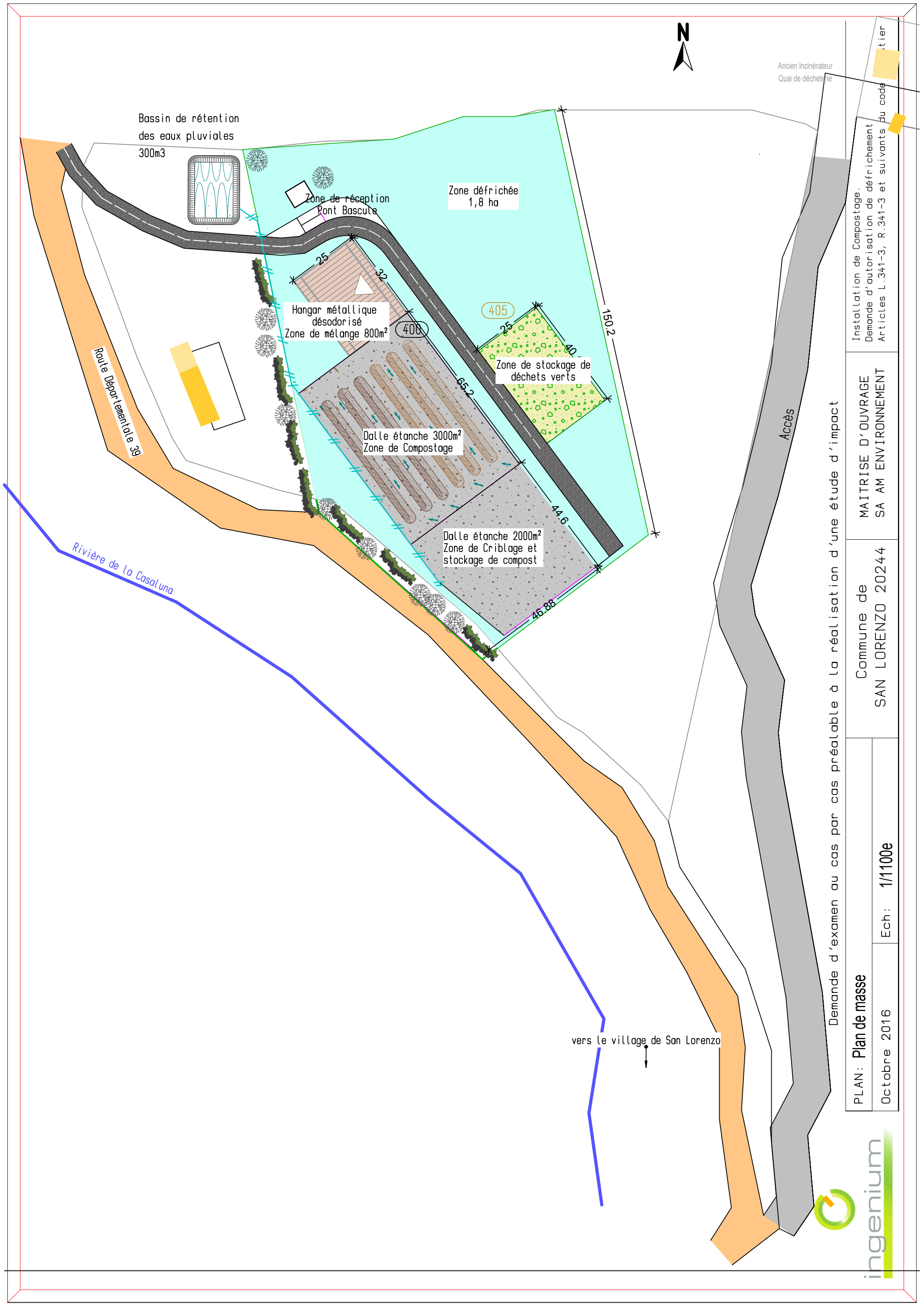
Photographie N°2 : Vue aérienne en surplomb depuis le village d'AITI.



Localisation photographique de la photo N°2



Localisation cartographique des photo N°1 et 2



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

PLAN: Plan de masse		Commune de		MAITRISE D'OUVRAGE		Installation de Compostage.	
Octobre 2016		SAN LORENZO 20244		SA AM ENVIRONNEMENT		Demande d'autorisation de défrichement	
Ech: 1/1100e						Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code	

